

Assistance technique en pharmacie

Au centre et en établissement de santé (CH et CHSLD)

- Le port du sarrau gris et d'un pantalon noir (pantalon noir d'uniforme du personnel de la santé permis) sont obligatoires en tout temps, et ce, dès la première journée d'entrée dans le programme d'études.
- Seuls les souliers fermés aux orteils avec semelles antidérapantes et talons plats sont acceptés.
- Le port d'extensions de cils est interdit pour certaines compétences. L'information sera transmise dans le plan de cours des compétences ciblées.
- Les ongles doivent être courts et sans vernis pour certaines compétences. L'information sera transmise dans le plan de cours des compétences ciblées.

En pharmacie communautaire

- Code vestimentaire selon la pharmacie.